



46^e Colloque international de l'AFEAF

**Expressions artistiques
des sociétés des âges du Fer**

Aix-en-Provence – 26-28 mai 2022



Fiche d'inscription

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél : @ :

L'inscription au colloque est gratuite pour les communicants et les personnes à jour de leur cotisation pour l'année en cours.

Veuillez noter que l'adhésion à l'AFEAF doit être réglée séparément de l'inscription au colloque.

Vous pouvez pour la première fois **vous acquitter de votre adhésion ET de l'inscription au colloque** sur le site web **HelloAsso** (attention deux formulaires différents) **avant le 15 avril 2022** : helloasso.com/associations/afeaf

Pour les étrangers, il reste possible de régler les frais en espèces sur place.

- Inscription au colloque (non membre de l'AFEAF)	<input type="checkbox"/>	30 € / réduit* 20 €	=	€
- Excursion et déjeuner jeudi 26 mai	<input type="checkbox"/>	40 € / réduit* 15 €	=	€
- Déjeuner vendredi 27 mai	<input type="checkbox"/>	25 € / réduit* 10 €	=	€
- Déjeuner samedi 28 mai	<input type="checkbox"/>	25 € / réduit* 10 €	=	€
- Dîner de gala samedi 28 mai	<input type="checkbox"/>	35 € / réduit* 15 €	=	€
Repas libres les soirs des jeudi 26 et vendredi 27 mai				
		TOTAL	=	€

Cette fiche est à renvoyer impérativement par mail **avant le 15 avril 2022** à : afeaf2022aix@gmail.com

* Le tarif réduit s'applique aux étudiants et demandeurs d'emploi ; merci d'envoyer un justificatif aux organisateurs (afeaf2022aix@gmail.com)

Pour l'inscription, en cas de paiement par chèque, la fiche est à renvoyer également avant le 15 avril 2022 accompagnée du règlement libellé à l'ordre de l'AFEAF par courrier à : **Réjane Roure**, Université Paul Valéry, UMR5140-ASM-Site Saint-Charles 2, Route de Mende, 34199 MONTPELLIER cedex 5.

Pour la cotisation, en cas de paiement par chèque, celui-ci sera libellé à l'ordre de l'AFEAF et envoyé au trésorier, par courrier à : **Philippe Gruat**, Service Départemental d'Archéologie de l'Aveyron, 195 rue des Artisans, Z.A. Bel Air, 12000 RODEZ.

Veuillez indiquer :

- si vous souhaitez une facture
- si vous avez besoin d'un certificat de participation

Pour les **Pré-actes**, préférez-vous :

- un document pdf
- un document imprimé

Hébergement : Les réservations d'hôtel se font de manière individuelle, directement auprès des hôtels ou en s'adressant à l'Office de Tourisme d'Aix-en-Provence : <https://www.aixenprovencetourism.com>

Pour le camping : <https://www.aixenprovencetourism.com/hebergements/campings/>